



**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du mardi 26 Février 2019  
à 20H30**

**Compte-rendu**

**Présents :**

**Séverac d'Aveyron** : M. Raymond GUITARD, M. Jérôme de LESCURE, M. Olivier DUPLESSIS de POUZILHAC, Mme Florence RAYNAL, M. Christian DELMAS, Mme Mélanie BRUNET, M. Alain GAL, Mme Thérèse CASAGRANDE, Mme Marie-Claire COUDERC, **Laissac Séverac l'église** : M. David MINERVA, M. Yves KLEIN, Mme Françoise RIGAL, M. Jean-François VIDAL, Mme Danielle BOURREL, **Palmas d'Aveyron** : M. Jean-Paul PEYRAC, **Gaillac d'Aveyron** : M. Michel MERCADIER, **Vimenes** : Mme Nathalie RICARD, **Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac** : M. Jean-Pierre NIEL, Mme Odette LAGARRIGUE, **Pierrefiche** : M. Gérard MAJOREL, **Saint Martin de Lenne** : M. Sébastien CROS, **Saint Laurent d'Olt** : M. Robert VAYSSE, M. Alain VIOLAC, **Bertholène** : Mme Isabelle POIRIER, Mme Hélène VAYSSIERE, **Castelnau de Mandailles** : M. Jean BOYER, **Sainte-Eulalie d'Olt** : M. Christian NAUDAN, **La Capelle Bonance** : M. Jean-Louis SANNIE, **Pomayrols** : Mme Christine VERLAGUET

**Pouvoirs :**

M. Gérard AFFRE a donné pouvoir à M. David MINERVA  
M. Roger AUGUY a donné pouvoir à Mme Christine VERLAGUET  
M. Michel BAYOL a donné pouvoir à Mme Odette LAGARRIGUE  
M. Marc BORIES a donné pouvoir à Jean-Pierre NIEL  
M. Camille GALIBERT a donné pouvoir à M. Raymond GUITARD  
Mme Georgette LACOSTE a donné pouvoir à Mme Mélanie BRUNET  
M. Gérard LEMAIRE a donné pouvoir à M. Jean-Paul PEYRAC  
M. Jacques MAISONABE a donné pouvoir à Mme Isabelle POIRIER  
M. Paul REDON a donné pouvoir à M. Michel MERCADIER

En préambule, M. le Président présente au nom du conseil ses condoléances à M. Romain MARCILLAC qui vient de perdre sa grand-mère.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 06 février 2018**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## Projet de Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Monsieur Christian DELMAS présente le document d'orientation budgétaire, étudié en commission Finances et en Bureau, et notamment les éléments marquants de l'année écoulée :

Le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), le bénéfice de la DGF bonifiée, le transfert de compétences des communes vers la communauté de communes : équipements sportifs, transport à la demande, petite enfance, voirie..., la restitution de compétences de la Communauté de communes aux communes : école, enfouissement des réseaux, opérations cœur de village, bibliothèques, transports scolaires, l'assainissement collectif... la mise en œuvre du mécanisme attribution de compensation et la baisse significative du produit du FPIC Communautaire au bénéfice des communes membres.

### Les autres points clefs

#### **1-Les résultats comptables :**

Le résultat de la section de fonctionnement du budget général est de 1 273 180,03 € (dépenses – recettes de la section de fonctionnement avec les opérations d'ordres et les reprises de résultats antérieurs).

La CAF nette après remboursement du capital de la dette est de 377 607,25 €.

Le résultat cumulé 2018 (exécution du budget avec reports de 2017 + restes à réaliser) est de + 467 333,39 €.

**2-Concernant les effectifs :** L'évolution des effectifs (titulaires, non titulaires, stagiaires) passe de 33 à 38 agents traduisant la mise à niveau de l'intercommunalité.

Pour l'année 2019, les évolutions en personnel attendues sont l'embauche d'un DGS et de 3 agents techniques (décisions actées en 2018).

**3-Les orientations budgétaires de l'exercice 2019** vont concrétiser par leurs réalisations, la fin de certains projets commencés en 2018 et de nouveaux projets pour 2019 : la poursuite de la mise en place des pôles techniques (matériel – bâtiments), le programme de voirie communautaire 2019, la mise aux normes de la déchèterie de Sévérac d'Aveyron, la création d'espaces et l'achat de conteneurs, l'achat d'un camion BOM, la réfection d'un vestiaire à Lapanouse, les investissements sur autres équipements sportifs : Stade de St Geniez, en-but du stade de la Catonnerie, étude pour la réfection des vestiaires/tribunes de la Catonnerie, la réfection du sol du gymnase de Laissac et la mise aux normes de la main courante du stade R Saules, l'accessibilité des vestiaires de la piscine de Campagnac, la poursuite du projet d'aménagement / valorisation « Haute vallée du Lot », l'aménagement / valorisation du lac de la Cisba, l'extension de la ZA des Combes à Laissac, les études de viabilisation de la ZAD de Marteliez, l'acquisition d'un terrain à St Geniez d'Olt (prévision extension de ZAE), les projets de MAM (St Laurent d'Olt, Cruéjouls et Bertholène), les Etudes sur le PIMS à Laissac, fonds de concours, achat de logiciel, de matériel informatique : diagnostic/logiciel voirie, réseau de bibliothèques, GED, Bureaux des élus et des assemblées....

#### **M. DELMAS conclut par une série d'objectifs :**

- Ne pas augmenter la pression fiscale
- Maintenir un effort d'équipement permettant de répondre aux attentes de la population pour un meilleur cadre de vie autour des différents projets tout en veillant à entretenir son patrimoine (bâtiments et voirie).
- Lisser les investissements sur plusieurs exercices pour répondre aux deux objectifs précédents
- Poursuivre la négociation des emprunts
- Travailler avec les communes en vue d'une prise de compétence eau-assainissement collectif avant l'échéance de 2026. Tendre vers une harmonisation du SPANC.
- Prendre en compte les enjeux de demain en termes environnementaux dans les projets de la Communauté de communes (économie d'énergies des bâtiments et des maisons individuelles, production d'ENR, mobilité...)

- Favoriser l'installation d'entreprises par la création ou l'extension de ZAE, l'octroi d'aides financières et / ou de conseil
- Favoriser l'accueil de nouvelles populations.

**Le conseil adopte le rapport d'orientation budgétaire à l'unanimité.**

### **Renégociation de la dette contractée auprès du Crédit Agricole**

#### **1 – Renégociation de la dette sur le budget principal :**

Monsieur DELMAS rappelle que la Communauté de Communes a engagé, en 2018, une réflexion sur la renégociation de la dette avec le CRCA Nord Midi-Pyrénées.

Le Crédit Agricole propose 3 simulations de négociation de la dette sur le budget général :

- Le compactage sur 11 ans, de 18 emprunts dont les durées d'extinction de la dette sont supérieures à 3 ans et dont les taux sont supérieurs à 1.80 %
- Le compactage sur 12 ans, de 18 emprunts dont les durées d'extinction de la dette sont supérieures à 3 ans et dont les taux sont supérieurs à 1.80 %
- Le compactage sur 12 ans, de 13 emprunts (sont exclus les emprunts à courte échéances 4 à 7 ans) et dont les taux sont supérieurs à 1,80 %

**La simulation de compactage de 18 emprunts à 12 ans, bien qu'intéressante les 4 premières années, réimpacte le budget dès 2025 sur plusieurs années.**

**Le profil d'extension de la dette actuelle apparait plus avantageux sur le moyen terme.**

#### **2 – Renégociation de la dette sur les budgets annexes :**

Par contre, la renégociation d'emprunts du Crédit agricole sur plusieurs budgets annexes est opportune.

Renégociation des emprunts du budgets annexes	Taux actuel	Annuité actuelle	Taux négocié	Annuité négociée	Gain annuel
Maison médicale Laissac	5,32%	66 357,96	1,66%	60 202,68	6 155,28
Maison de la Médecine	4,60%	19 141,80	1,26%	17 711,04	1 430,76
ZA Tumulus 2	2,07%	29 131,32	1,07%	27 391,20	1 740,12
Bâtiment relais	2,34%	13 044,64	1,55%	12 597,96	446,68

**A l'unanimité, le conseil propose de poursuivre la négociation de la dette contractée auprès du crédit agricole sur le budget général et valide la négociation des emprunts sur les budgets annexes.**

### **Approbation du Compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « assainissement collectif Lot et serre »**

Monsieur le Président rappelle que la compétence assainissement collectif a été restituée le 1<sup>er</sup> août 2018 aux 5 communes de l'Ex CC Lot et Serre.

Il convient cependant d'approuver le compte de gestion et le compte administratif pour l'exécution de 2018 (jusqu'au 31/07/2018).

Comme évoqué lors de la réunion du 28/11/2018 actant les modalités de transferts (répartition de la dette, de résultats, de l'actif...), la section d'exploitation présente un solde positif de 104 805,25 € corrélé par l'affectation d'une subvention de 83 445 €.

La section d'investissement se solde par un déficit de 80 769,54 €.

Soit un solde cumulé de 24 035 ,71 €. Ces résultats ont été repris sur le budget général l'an passé dans l'attente d'un transfert aux 5 communes concernées.

Après avoir entendu le rapport et après retrait de M. le Président, le conseil approuve à l'unanimité le CA présenté et le compte de gestion tous deux conformes.

<b>Présentation des demandes de subventions de DETR</b>
---

Monsieur le Président présente les dossiers et le plan de financement des projets en cours pour lesquels l'Etat serait saisi sous peu pour solliciter notamment les aides financières au titre de la DETR.

**1 – Projet de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) de Cruéjols :**

	Montants	%
Aides de l'Etat sollicitées	24 416,08	30%
Aide du Département sollicitée	24 416,08	30%
Aide de la Région sollicitée	12 208,04	15%
Autofinancement	20 346,73	25%
<b>Total € HT</b>	<b>81 386,93</b>	

**1 – Projet de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) de Bertholène :**

	Montants	%
DETR sollicitée	77 636,40	30%
Département sollicité	77 636,40	30%
Région sollicitée	38 818,20	15%
Leader	?	en fonction des loyers . Mini 10 000 € d'aides
Autofinancement	64 697,00	25%
<b>Total € HT</b>	<b>258 788</b>	

### 3 – Réfection du terrain de football de St Geniez

Aide sollicitée auprès de la FFF – FAFA (4,80%)	20 000
Aide sollicitée auprès de de l'Etat (27.92%)	116 360,00
Aide sollicitée auprès de la Région (20% de 360 000 €HT)	72 000
Aide sollicitée auprès du Département (30%)	125 016,00
Autofinancement (20%)	83 344,00
<b>Total € HT</b>	<b>416 720</b>

### 4 - Stade la Cartonnerie : Extension des En-buts de rugby et mise en place d'un pare-ballons

	€ HT
Participation sollicitée auprès de l'Etat au travers de la DETR (40% du HT)	11 251,00
Participation sollicitée auprès Fonds d'Aides au Football Amateur (FAFA) (50% du HT plafonnés à 5000€ sur les pare-ballons)	5 000,00
Autofinancement Communauté de Communes (42,22% du HT)	11 876,50
<b>Montant des travaux</b>	<b>28 127,50</b>

### 5- Mise aux normes de la main courante et accessibilité piétonnière au stade Roland Saules :

	Montants	%
<b>DETR Sollicitée</b>	5 960,00	20%
<b>FAFA</b>	5 000,00	17%
<b>Autofinancement</b>	18 840,00	63%
<b>TOTAL € HT</b>	<b>29 800,00</b>	

### 6- Remplacement du sol souple dans le Gymnase de Laissac :

Les travaux sont évalués à 75 467,91 € HT de travaux. La DETR serait sollicitée à hauteur de 20% de ce montant.

## 7- Piscine de Campagnac :

Travaux d'accessibilité et de réfection des vestiaires, des pourtours du bassin et d'étanchéisation de la piscine.

Le plan de financement global sollicité est le suivant :

	Montants	%
ETAT - DETR	58 898,40	40%
Région (frais de personnel en régie non comptés) = 25 % X de 135 346 €HT	33 836,50	23%
Autofinancement	54 511,10	37%
Montant € HT	147 246,00	

Les travaux seront exécutés sur deux exercices :

-2019 – aménagement des vestiaires, accessibilité pour 49 050 € HT.

-2020 – Etanchéisation du bassin, accessibilité des abords pour 98 196 € HT.

## 8- « Ecran acoustique » en limite de propriété de la piscine intercommunale de St Geniez :

Il est proposé de solliciter la DTER sur un montant de travaux prévisionnels de 87 450 €HT X 20% = 17 490 € de DETR

## 9- VOIRIE 2019

L'évaluation des travaux à présenter en DTER est la suivante :

Secteur N°1			
Commune	Désignation des voies	Longueur	Montant HT
Saint Laurent d'Olt	VC de la Vigne	1000	32 490,00 €
Saint Laurent d'Olt	VC de Lalo	2500	39 920,00 €
Campagnac	Vc du Landonesq au Ginou	700	11 520,00 €
Saint Saturnin de Lenne	Vc des Crozes	300	5 470,00 €
Saint Saturnin de Lenne	Vc de la Roque les Granges le Colombie	1000	25 755,00 €
Saint Saturnin de Lenne	Vc les Granges le Mercadiol RD 45	900	19 000,00 €
	TOTAL	6400,00	134 155,00 €

Secteur N°2			
Commune	Désignation des voies	Longueur	Montant HT
Pomayrols	VC des Crouzets	350	
Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac	VC Aubignac	6000	136 810,00 €
Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac	VC de Sarnhac	1850	42 350,00 €
Prades d'Aubrac	VC de la Vayssiere	1300	24 190,00 €
Prades d'Aubrac	Vc du Gres au Four Del Mas	1850	31 870,00 €

Castelnau de Mandailles	VC de Lestival Vernhet la Roque	2650	65 140,00 €
Castelnau de Mandailles	Vc de la Cazes à Raynals	1200	39 974,00 €
Castelnau de Mandailles	Vc de Bel Air	430	
	TOTAL	15630	340 334,00 €

<b>Secteur N°3</b>			
Communes	Désignation des voies	Longueur	Montant HT
Palmas d'Aveyron	VC des Astiers	2600	38 030,00 €
Palmas d'Aveyron	VC de Moncan	420	9 210,00 €
Palmas d'Aveyron	Vc du Cammas	160	5 415,00 €
Palmas d'Aveyron	Vc des Arnals	250	7 865,00 €
Laissac Séverac l'Eglise	Vc de Causseus	550	17 060,00 €
Laissac Séverac l'Eglise	Vc des Colombies	500	26 200,00 €
Bertholene	VC du Stade de Bertholene	850	50 565,00 €
	TOTAL	5330	154 345,00 €

<b>Secteur N°4</b>			
Commune	Désignation des voies	Longueur	Montant HT
Séverac d'Aveyron	VC de Lagarde	1760	35 450,00 €
Séverac d'Aveyron	Vc de Cayrac	2000	39 420,00 €
Séverac d'Aveyron	VC Auberoque les Fons	1500	27 530,00 €
Séverac d'Aveyron	Vc du Cayrols	120	3 130,00 €
Séverac d'Aveyron	VC de Montalies	3220	35 090,00 €
	TOTAL	8600	140 620,00 €

L'évaluation des travaux est de 769 454 € HT sur lequel une aide de 30% sera sollicitée (230 836,20 € HT).

#### 10- Déchetterie de Séverac :

Une deuxième DETR peut être sollicitée sur l'évolution du projet par rapport au projet initial.

L'évaluation des travaux supplémentaires (local DMS, contrôle d'accès, bassin de rétention, plateforme de broyage...) s'élève à 348 000 € HT.

Il est proposé de solliciter la DETR pour 87 000 € (348 000 € HT X 25%).

Le département sera sollicité à hauteur de 20 000 € (10% d'une enveloppe maximum de 200 000 €HT).

#### 11- Valorisation de la Haute vallée du Lot (parcours pêche et randonnée)

L'évaluation de l'opération lors de la réunion était de de 450 000 € HT (maitrise d'œuvre et travaux notamment).

Pour bonifier les aides, il apparait judicieux d'intégrer les honoraires de la mission d'assistance aux acquisitions par voie amiable et par voie d'expropriation qui a débuté il a près de 4 ans et dont le paiement s'est échelonné sur plusieurs exercices. Le montant d'opération sur lequel les aides seraient sollicitées est de 499 913 € HT.

Aides de l'Etat sollicitées	149 973,90	30%
Aide de la Région sollicitée	74 986,95	15%
Aide du département sollicitée	115 000,00	23%
Aide de l'Europe sollicitée	60 000,00	12%
Autofinancement	99 952,15	20%
Total € HT	499 913,00	

### 12-Extension du Pôle Technique de St Geniez :

La nouvelle évaluation, suite à visite sur site, est de :

-Travaux : 50 000 € HT (suppression de l'étage aménagé en locaux en raison de contraintes d'accès PMR et aménagement des locaux dans le garage existant).

-Ingénierie : 6000 € HT

Soit une aide de 11 200 € à solliciter (56 000 €HT X 20 % de DETR)

### 13-ZAE des Combes

Une aide pourrait être sollicitée sur le reliquat à charge supportée par la Communauté (sur la différence entre le coût d'achat de viabilisation du parcellaire et le coût de revente).

La Communauté de communes peut solliciter une aide 20% à 80% de DETR sur le reliquat à charge.

Le programme et l'enveloppe financière des travaux restent à affiner préalablement. Une évaluation du Domaine de la valeur vénale est également nécessaire.

### 14-MAM DE ST LAURENT

Une DETR a été attribuée en 2018 à ce projet.

Le montant d'opération a été revu légèrement à la hausse depuis. Il est proposé de solliciter les autres partenaires sur le plan de financement actualisé :

	Montants	%
DETR obtenue	8 091,62	12%
Département à solliciter	13 400,00	20%
Région à solliciter	10 050,00	15%
Leader à solliciter	18000	à affiner, en fonction des loyers
Autofinancement	17 458,38	26%
Total € HT	67 000,00	

**Le conseil approuve à l'unanimité l'ensemble des demandes d'aides à l'exception du dossier de réfection du stade d'honneur à St Geniez (1 vote contre).**



**M. le Président est autorisé à formaliser ces demandes et à les adapter le cas échéant en fonction d'ajustements de chiffre (ZAE des Combes notamment).**

#### **Ouverture de crédits par anticipation**

Sur proposition de M. le Président, le conseil acte à l'unanimité l'ouverture de crédits par anticipation au vote du budget pour l'achat de petit matériel portatif et d'outillage des pôles de Sévérac et de St Geniez, le remplacement d'un VL Sévérac et l'achat d'un VL pour le DGS, soit 40 000 € au total.

#### **Création du Poste Attaché Principal : DGS – 35H – 1 mars 2019**

M. le Président propose d'ouvrir un poste d'Attaché principal correspondant au grade de la personne recrutée pour les fonctions de DGS.

Par la suite, le poste d'attaché ouvert lors du CC du 30/10/2018 sera supprimé.

**Le conseil valide cette création à l'unanimité.**

#### **Poste d'agent d'accueil**

**Sur proposition de M. le Président, le conseil acte à l'unanimité la création d'un emploi d'agent d'accueil à 35H à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 au grade d'adjoint administratif pour les missions suivantes :**

AGENT D'ACCUEIL : Gestion de la téléphonie, Gestion des courriels de l'adresse « générale », gestion du courrier entrant, gestion du courrier sortant...

RESSOURCES HUMAINES : Assistance RH à la responsable, Secrétariat de gestion courante des dossiers RH, tenue du registre des arrêtés...

SECRETARIAT : Soutien au pôle administratif, réalisation de diverses tâches de secrétariat (courriers et e-mails divers, relecture/correction des comptes-rendus de réunions, tableaux de suivi, scan factures, ...), aide/support à l'établissement de tableaux de bord, tenue des registres de délibérations, réception, complétude et suivi des demandes de subventions des associations...

#### **Conventions de stages :**

**Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les conventions de stages suivantes :**

-Stage (1<sup>ère</sup> bac pro gestion administrative) du 27/05/2019 au 29/06/2019 au Pôle RH / Accueil.

-Stage (B.T.S. Développement et Animation des Territoires Ruraux) sur le Pôle Communication / Environnement.

#### **Evolution du point d'indice de référence pour le versement des indemnités des élus**

Depuis le 1er janvier 2019, avec la réactivation des mesures du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), c'est désormais l'indice brut 1027 (et non plus 1022) qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

**Le Conseil valide à l'unanimité ce nouveau point d'indice.**

#### **PIMS : Pôle Intercommunal Multi-Services**

M. le Président rappelle que la Communauté de communes est Maître d'ouvrage dans la réalisation du Pôle Intercommunal Multi Services (PIMS).

De son côté, la commune de Laissac-Sévérac l'Église souhaite aménager la place publique contiguë au PIMS. Cette place couvre une surface d'environ 6000 m<sup>2</sup>.

Il y a un réel enjeu et une vraie opportunité à lier ces deux projets, sous maîtrises d'ouvrages distinctes, pour obtenir une unité architecturale et paysagère de l'ensemble.



**Zone rouge : Zone incluant le projet de PIMS – Maîtrise d'ouvrage CC**

**Zone verte : Espace public – Maîtrise d'ouvrage communale**

**Zone violette : Autre zone d'aménagement communale présentée à titre indicatif**

A ce stade, 3 points doivent être délibérés :

- Le programme des ouvrages, le bilan financier prévisionnel de l'opération du Pôle Intercommunal Multi Services
- Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre
- La constitution d'un groupement de commande CCCA /Commune de Laissac Sévérac L'église

### **1-Approbation du programme des ouvrages, du bilan financier prévisionnel de l'opération du Pôle Intercommunal Multi Services :**

Suite aux travaux des bureaux d'études Champs du Possible (Programmiste) et Plus de Vert (AMO BDO/AMU) le programme des ouvrages de l'opération à ce stade s'établit ainsi :

- **Pour le(s) bâtiment(s) du PIMS :**
  - Une surface utile totale de 1297 m<sup>2</sup>, soit une surface de plancher estimée à 1.621 m<sup>2</sup> ;
  - Un ensemble de surfaces extérieures fonctionnelles de 2.800 m<sup>2</sup> ;
- **Pour l'espace public communal :** Un ensemble d'aménagements urbains et paysagers (parvis, espace récréatif, terrain multisports, accès et stationnements VL/PL) sur une emprise de 6000 m<sup>2</sup> environ, incluant le boulodrome existant (hors opération).

**L'enveloppe financière allouée est la suivante (valeur janvier 2019) :**

- Pour le(s) bâtiment(s) du PIMS : **3 778 000 € HT de travaux** (y compris équipements, abords, VRD, hors mobiliers), soit 4 564 000 € HT avec l'ensemble des honoraires (ingénieries, CSPS, contrôle technique...)
- Pour l'espace public communal : **600 000 € HT** de travaux, soit 674 000 € HT (travaux + ingénieries, CSPS...)

M. David MINERVA précise que l'enveloppe pour la partie « espace public communal » a été votée par le Conseil municipal le mercredi 26 février 2019.

L'enveloppe financière globale du projet de PIMS reste stable. Par contre, les surfaces utiles augmentent pour le bénéfice des utilisateurs grâce à une forte mutualisation des espaces. Inversement, les surfaces « de circulations » diminuent (-5%).

Cette mutualisation améliorera la note BDO / AMU du bâtiment. Elle sera inscrite dans le critère « Innovation » à présenter à la Région pour les financements.

Madame VAYSSIERE s'interroge sur la disponibilité d'emplacements de stationnement en nombre suffisant après réaménagement.

Sur ce point, la surface à aménager de 6000 m2 sera suffisante pour répondre à ce besoin.

Concernant l'exploitation de ce futur équipement, le bâtiment NoWatt génèrera 550 000 € d'économies environ sur une durée de 25 ans en comparaison à un bâtiment soumis à la Règlementation Thermique 2012.

**Le Bureau a approuvé le programme tel que présenté.**

M. le Président propose au Conseil d'approuver le programme des ouvrages de création du PIMS, l'enveloppe financière allouée aux travaux d'un montant de 3 778 000 € HT et le bilan financier prévisionnel des dépenses d'investissement s'y rapportant d'un montant de 4.564.000 € HT.

**Le conseil approuve ces points à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).**

## **2- Groupement de commande CCCA /Commune de Laissac Sévérac L'église :**

Monsieur le Président présente le projet de convention de groupement de commande entre la Communauté de communes et la commune de Laissac-Sévérac l'Eglise pour mener conjointement :

- la création du PIMS
- l'aménagement de la place/espace public communal.

L'objectif est d'avoir la même équipe d'ingénierie qui travaillera à la réalisation de ces deux projets liés. Les avantages sont multiples : moins de consultations (économie), coordination plus aisée, calendrier mieux maîtrisé... et, en point d'orgue, une meilleure intégration fonctionnelle, urbanistique, paysagère des deux projets.

La Communauté de communes serait désignée coordonnateur du groupe de commande et à ce titre serait chargée de la définition, de la consultation et de la passation des marchés. Chacun des membres s'assurant de l'exécution des marchés qui lui incombent.

La liste des marchés de prestations intellectuelles, services et travaux à conclure sont les suivants :

- Marché de maîtrise d'œuvre
- Marché de contrôle technique
- Marché de coordination SPS
- Marchés de travaux

Et autres si besoins.

**Ce point présenté, le conseil valide à l'unanimité cette convention et autorise M. le Président à la signer.**

**Nota : Point particulier sur la Commission d'appel d'Offres :**

**La commission d'appel d'offres du groupement** est celle du coordonnateur.

En application des dispositions de l'article L1414-3-III du CGCT, le Président de la commission pourra désigner, parmi les représentants de la Commune et sur proposition de son Maire, trois personnalités compétentes dans la matière qui fera l'objet de la consultation. Ces personnalités participeront aux réunions de la CAO avec voix consultative.

**Ces personnes sont les suivantes : M. David MINERVA, M. Yves KLEIN, Mme Françoise RIGAL.**

**3 - Lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre (procédure de concours) :**

A ce stade d'avancement de l'opération, et dans le prolongement des deux points précédents, il conviendrait de lancer la consultation pour la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre.

Elle se décompose en trois phases successives :

1. Une phase de sélection de trois candidats admis à concourir ;
2. Une phase de remise de prestations anonymes (niveau esquisse) par les trois candidats admis et permettant de désigner le (ou les) projet(s) lauréat(s) du concours ;
3. Une phase de négociation du marché avec le (ou les) lauréat(s) du concours jusqu'à son attribution au maître d'œuvre retenu.

**M. le Président propose au conseil :**

- De lancer la procédure de concours restreint avec remise de prestations (niveau esquisse) pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération unique et conjointe de création du PIMS et d'aménagement de l'espace public communal à Laissac-Séverac l'Eglise ;
- De valider la composition du jury suivante :
  - 5 membres de la CAO de la Communauté de communes, plus son Président sera président du jury ;
  - 3 représentants de la commune de Laissac-Séverac l'Eglise ;
  - 1 personne en lien avec le projet
  - 5 personnes qualifiées en maîtrise d'œuvre, représentant 1/3 des membres du jury, soit :
    - o 2 architectes proposés par l'Ordre des Architectes
    - o 1 urbaniste - paysagiste
    - o 1 personne qualifiée d'Envirobot
    - o 1 ingénieur proposé par l'AIMP
- D'autoriser le défraiement des personnes qualifiées, pour leur participation aux deux séances du jury, sur la base d'un forfait de 450 € HT par personne et par vacation et d'une indemnisation pour les frais occasionnés par le déplacement selon le barème fixé par l'arrêté ministériel du 26 août 2008 publié au Journal Officiel du 30 août 2008 ;
- De fixer la prime, à verser aux 3 candidats admis à concourir sur proposition du jury, d'un montant total maximum de 23.400 € HT, décomposé
  - Pour le(s) bâtiment(s) du PIMS : 21.000 € HT / esquisse (dont 1 intégrée au marché de mo) ;
  - Pour l'espace public communal : 2.400 € HT/ esquisse (dont 1 intégrée au marché de mo) ;

Le choix d'un maître d'œuvre permettra, en outre, de solliciter les financeurs et d'obtenir les arrêtés de financement.

Il sera demandé au maître d'œuvre d'organiser une réunion pour présenter son projet de conception aux élus, utilisateurs et aux habitants... Des réunions régulières seront organisées avec les élus.

A ce stade, le montant d'aides est évalué à 70%.

A l'issue de ces recherches de financement, la poursuite de ce projet sera soumise à l'approbation du Conseil. L'intervention d'un maître d'œuvre est donc indispensable pour pouvoir présenter aux partenaires financiers des dossiers de demandes d'aides complets.

Enfin, cette opération sera lissée sur plusieurs exercices budgétaires pour une livraison prévisionnelle du PIMS en mai 2022.

**Le Bureau a émis un avis favorable.**

**Le conseil valide cette consultation dans les conditions présentées à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention)**

#### **Attribution de deux aides à l'immobilier d'entreprises**

M. Camille GALIBERT expose que la commission « développement économique » a étudié les deux demandes de subventions présentées par le garage Balitrand à St Laurent d'Olt et par la Ste Père/Vivien à Sévérac.

- le projet présenté par le garage Balitrand comprend une extension de garage, l'implantation d'une cabine de peinture et la pose de panneaux photovoltaïques pour alimenter une flotte de véhicules. Le coût global de ce projet s'élève à 160 570 € HT.

La Commission propose une aide de 6000 € pour le financement de la partie immobilière de l'opération qui s'élève à 111 600 € HT (extension du garage).

- La Ste Père/Vivien (entreprise de maçonnerie) achète deux lots sur la ZA du Marteliez 2 pour implanter son bâtiment artisanal estimé à 277 500 €HT pour lequel une aide de 7000 € est proposée.

**Le Bureau a émis un favorable.**

**Le Conseil valide à l'unanimité ces deux aides à l'immobilier d'entreprises et autorise M. le Président à signer les deux conventions d'attributions avec les bénéficiaires.**

#### **Mission Aveyron Ingénierie sur le Stade de la Catonnerie :**

M. Christian NAUDAN rappelle que les vestiaires du stade de la Catonnerie sont obsolètes, inutilisables pour partie, avec absences de club house, de billetterie, bureaux arbitres, toilettes PMR, toilettes spectateurs....

Il est proposé de missionner Aveyron Ingénierie pour étudier la faisabilité de cette opération, en déterminer le coût et accompagner l'EPCI pour la recherche d'un maître d'œuvre.

Cette mission est gratuite.

**A l'unanimité, M. le Président est autorisé à la signer.**

#### **Harmonisation des tarifs piscine.**

M. Christian NAUDAN rappelle que la commission Mutualisation a travaillé à l'harmonisation des tarifs d'entrées dans les 4 piscines du territoire.

5 tarifs sont maintenus pour chaque piscine. Entrée Adulte / Entrée Enfant / Abonnement Adulte / Abonnement Enfant / Entrée Groupe :

	PISCINE DE ST GENIEZ	PISCINE DE LAISSAC	PISCINE DE SEVERAC	PISCINE DE CAMPAGNAC
1 entrée Adulte (+ de 15 ans)	3,50 €	3,00 €	3,00 €	2,50 €
Carnet de 10 entrées Adulte	30,00 €	25,00 €	25,00 €	20,00 €
1 entrée Enfant (entre 4 et 14 ans)	2,50 €	2,00 €	2,00 €	1,50 €
Carnet 10 entrées Enfants	20,00 €	15,00 €	15,00 €	10,00 €
Groupes encadrés et venant d'établissements dont le siège social est situé hors du territoire communautaire (centres de loisirs, colonies, écoles, clubs...) / tarif par personne	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
GRATUITE	Gratuit: pompiers (disposant de la carte), enfants de moins de 4 ans, écoles, centre de loisirs du territoire communautaire.			

Les tarifs proposés sont différents d'une piscine à l'autre en fonction des équipements présents (présence de toboggans notamment).

**Le conseil à l'unanimité valide les nouveaux tarifs présentés applicables dès cet été.**

**Complément à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'habitat et de politique du logement et du cadre de vie :**

Sur proposition de M. le Président, le conseil acte à l'unanimité le complément (intérêt communautaire) de la compétence « politique du logement et du cadre vie », suivant :

**« - Aides à la réhabilitation de logements locatifs à l'année »**

Il s'agit d'encourager les propriétaires de logements vacants à faire des travaux et à mettre leur bien en location. Il s'agit d'une action prépondérante pour le territoire mise en exergue par le diagnostic de territoire réalisé par Oc'Teha.

En effet, la location reste la forme d'hébergement privilégiée pour de nouveaux arrivants sur le territoire.

Enfin, les conditions précises d'octroi des aides à l'habitat seront présentées prochainement au vote du Conseil (mesures façades, primo-accédants, éco-énergie, maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie et aides à la réhabilitation de locatifs)

**Renouvellement de la mission d'OC'TEHA**

Les permanences d'Oc'téha consistent à accueillir le public et à lui présenter les conditions d'attribution des aides financières auprès des différents organismes (DDT, Caisses de retraite, Département, Région...) et de tenir à sa disposition les documents, imprimés ... nécessaires.

Ces permanences ont permis à 31 foyers de propriétaires occupants de réaliser 605 000€ de travaux et à un propriétaire bailleur d'engager 63 000 € de travaux sur notre territoire.

Il est proposé de reconduire ces permanences (1 par semaine et par ancien territoire) pour le même montant soit 6 480€ TTC annuels.

Oc'Teha propose également de recueillir les éléments nécessaires pour constituer les futurs dossiers de demandes de subventions qui pourront être attribuées par la Communauté de communes. Nos administrés auront fait leur démarche dans un guichet unique.

**Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) le renouvellement de ces permanences.**  
M. PEYRAC n'a pris part ni au débat ni au vote.

#### **AVIS SUR LE PROJET SRADDET**

Monsieur le Président précise que la Région nous sollicite pour donner un avis sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET est un document d'aménagement pluri-thématiques qui fixe les grandes orientations d'aménagement.

#### **Ces orientations et objectifs doivent être pris en compte dans les SCOT, les PLU...**

Une première analyse de ces documents a été réalisée avec le PETR et la Com Com Bozouls/Comtal, Truyère.

Ce projet de SRADDET apparaît très généraliste, transversal et pas bloquant pour nos territoires.

Des points de vigilance cependant :

**Règle 3 en P7, règle 21 p 18 de l'annexe 2** : « Localiser préférentiellement les projets d'équipement dans les centralités... » : Peut s'avérer limitant pour certains projets, notamment dans les zones rurales où il n'y a pas forcément de transport en commun.

**Règle 5 P8** : « Définir les typologies de produits et services nécessairement localisés dans les centralités... » : il ne faudrait pas que la vision Régionale s'oppose à l'organisation des territoires ...devenir des petites communes ?

**Règle 37/38 p 29** : « Stratégie bas carbone pour les ZAE » « Privilégier l'installation dans les ZAE existantes » > L'urbain n'est pas le rural, la consommation d'espace n'est pas la même, les nuisances non plus. Il faudrait adapter les règles en conséquence.

**Règle 27 P22** « limiter les extensions de zones de chalandises des déchets non dangereux à une centaine de KM des installations de valorisation énergétique » > Nos OM sont éliminées sur le site de Trifyl situé à 150 KM environ. Ce point peut s'avérer bloquant.

En croisant les règles n°21 (équipements desservis par les transports en commun), n°23 (intégrer les interactions avec les territoires voisins) et n°36 (priorisation des zones logistiques avec les embranchements ferroviaires...), Séverac d'Aveyron se positionne en pôle pertinent à la croisée de la RN 88 et de l'A75 et limitrophe avec la Lozère. Cf. trais bleus sur la carte.



Plus globalement, le SRADDET doit prendre en compte le vieillissement de nos populations rurales et la nécessité d'attirer une population jeune. Le renforcement des équipements collectifs (sociaux, sportifs, culturels...) est à ce titre indispensable.

**Le conseil valide à l'unanimité ces recommandations.**

#### Questions diverses :

- Rappel : par délibérations prises au plus tard le 30/06/2019, au moins 25 % des communes représentant + de 20% de la population devront s'opposer au transfert de la compétence « **Eau** » et de la compétence « **Assainissement Collectif** » pour obtenir le report du transfert de ces compétences en intercommunalité jusqu'en 2026 au plus tard. A défaut, ces compétences seront exercées par la communauté dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.
- M. Jean-Michel LADET a adressé un courrier à la Communauté de communes pour connaître notamment les modalités de priorisation des dossiers DETR voirie. Un courrier en réponse va lui être adressé.